



Nicolas Faintrenie  
Secrétaire de Section Fédérale  
Tél. : 01 48 01 91 34  
services@fecfo.fr



Paris, le 17 juillet 2025

## Communiqué

Branche BETIC

### SALAIRES : REDONNONS DU SOUFFLE A LA GRILLE !

Alors que s'ouvrent les discussions salariales dans la branche BETIC pour 2025, **FO** met sur la table une proposition ambitieuse et structurante. Notre revendication s'articule autour d'un double objectif : **obtenir des revalorisations concrètes pour les salariés** tout en **redonnant du sens à la grille des classifications**.

#### Une négociation qui arrive à point

Le dernier accord salarial de la branche BETIC, daté du 26 juin 2024, n'a pas été signé par **FO**. Il prévoyait une revalorisation à compter de 2025, laissant les premiers niveaux de salaires toujours inférieurs au minimum légal. Comme nous l'avions anticipé, le retard de la branche s'est aggravé avec la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Nous avons d'ailleurs alerté sur ce point, soulignant que plusieurs coefficients pourraient passer sous le SMIC au 1<sup>er</sup> janvier.

**FO** a demandé dans le cadre de cette extension, qu'elle soit conditionnée par une réserve explicite : « *L'avenant est étendu sous réserve de l'application des dispositions réglementaires relatives au SMIC.* »

L'accord contenait par ailleurs un engagement pour la négociation suivante :

« (...) les organisations professionnelles s'engagent à présenter une proposition d'augmentation des salaires minimaux de la grille des ingénieurs et cadres (IC) de vingt (20) euros par mois. »

Nous avons critiqué cet engagement ambigu.

Par ailleurs, cet accord ne respectait pas l'article 7.1 de la convention collective, qui définit les SMH selon une formule claire, basée sur une valeur du point et une base fixe :

**FO** avait dénoncé cette manœuvre, rappelant qu'on ne peut modifier la convention collective par un simple accord salaires. **FO** demande une réintroduction d'une logique de point.





Nicolas Faintrenie  
Secrétaire de Section Fédérale  
Tél. : 01 48 01 91 34  
services@fecfo.fr



## Une revendication, deux objectifs

- **Obtenir une revalorisation des premiers niveaux des salaires minima hiérarchiques (SMH) ETAM et Cadres qui soit significative ;**
- **Retrouver une structure hiérarchique des SMH qui corresponde aux coefficients, et un écart entre les niveaux.**

**Sous l'effet des différents accords, inspirés par l'idéologie néo-libérale, les grilles des SMH ne traduisent plus l'évolution des responsabilités, des compétences et de l'expérience prévue par la classification conventionnelle.**

Ce que nous visons ? Une **cohérence retrouvée**, avec par exemple un écart de 30 % entre un cadre coeff. 100 et un cadre coeff. 130 - un écart qui correspondrait à la montée en compétences et en responsabilités.

Ci-dessous la revendication qui a été présentée par **FO** lors de la CPPNI du 16 juillet 2025 :

Grille ETAM				
Positions	Valeur du point	Base	SMH proposé	Augmentation
1.1	<b>3,850</b>	950,50	<b>1 875 €</b>	59,50 €
1.2	<b>3,850</b>	950,50	<b>1 913 €</b>	68,00 €
2.1	<b>3,850</b>	890,00	<b>1 949 €</b>	73,75 €
2.2	<b>3,480</b>	900,00	<b>1 979 €</b>	73,80 €
2.3	<b>3,480</b>	900,00	<b>2 135 €</b>	90,40 €
3.1	<b>3,480</b>	900,00	<b>2 292 €</b>	107,00 €
3.2	<b>3,480</b>	900,00	<b>2 466 €</b>	126,00 €
3.3	<b>3,480</b>	900,00	<b>2 640 €</b>	150,00 €

Grille IC			
Positions	Valeur du point	SMH proposé	Augmentation
1.1 (coeff. 95)	<b>23,150</b>	<b>2 199 €</b>	44,25 €
1.2 (coeff. 100)	<b>23,150</b>	<b>2 315 €</b>	55,00 €
2.1 (coeff. 105)	<b>22,800</b>	<b>2 394 €</b>	59,00 €
2.1 (coeff. 115)	<b>22,800</b>	<b>2 622 €</b>	72,00 €
2.2 (coeff. 130)	<b>22,800</b>	<b>2 964 €</b>	94,00 €
2.3 (coeff. 150)	<b>22,800</b>	<b>3 420 €</b>	124,00 €
3.1 (coeff. 170)	<b>22,400</b>	<b>3 808 €</b>	138,00 €
3.2 (coeff. 210)	<b>22,400</b>	<b>4 704 €</b>	189,00 €
3.3 (coeff. 270)	<b>22,400</b>	<b>6 048 €</b>	273,00 €





Nicolas Faintrenie  
Secrétaire de Section Fédérale  
Tél. : 01 48 01 91 34  
services@fecfo.fr



## Retour aux fondamentaux !

Certaines hausses proposées sur les niveaux élevés n'impliqueront que marginalement des revalorisations réelles de salaire, car les salaires pratiqués sont souvent déjà supérieurs aux minimas. **Mais c'est un choix stratégique : rééquilibrer la grille**, pour qu'elle retrouve sa fonction première de repère collectif et d'outil de reconnaissance.

Il y a 20 ans, la grille salariale s'appuyait sur une structure cohérente, où chaque niveau avait du sens. **FO propose d'y revenir**, non par nostalgie, mais par nécessité : si la grille ne reflète plus rien, **à quoi bon une classification ?**

**FO** continuera de défendre une politique salariale de branche exigeante : juste, lisible, et porteuse de perspectives concrètes pour les salariés.

### Contacts :

Nicolas FAINTRENIE - Secrétaire de la Section Fédérale des Services – [services@fecfo.fr](mailto:services@fecfo.fr)

Robert BERAUD - Secrétaire de Section Fédérale Adjoint – [rberaud@fecfo.fr](mailto:rberaud@fecfo.fr)

Paul BRIEY - Chargé de mission branches professionnelles – [pbriey@fecfo.fr](mailto:pbriey@fecfo.fr) –  
06 95 73 58 83

